



RÈGLEMENT DU CONCOURS DE LA DICTÉE FRANCOPHONE ADULTE FRANCE-QUÉBEC 2023

© Tous les droits d'auteur sont réservés à la Fédération France-Québec/francophonie

Préambule : Toutes les fonctions exercées dans le cadre du présent règlement sont conformes aux textes législatifs et réglementaires sur l'égalité entre hommes et femmes.

La **Fédération France-Québec/ francophonie** sera dénommée **FFQ-F** et la régionale **France Québec Essonne**, communément appelée **Essonne-Québec**, qui coordonne l'organisation de la Dictée adulte 2023 et sa gestion auprès des régionales France-Québec, en partenariat avec les associations **Cambresis Hainault-Québec**, **Lorraine-Québec**, et **Cote d'Azur-Québec**, sera dénommée **FQE**.

1. OBJET

La Dictée francophone France-Québec, créée en 2001 à l'initiative de la FFQ-F, figure officiellement depuis 2004 au programme des activités mondiales de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, qui a lieu à la fin du mois de mars.

En accord avec les missions sociales et culturelles de la FFQ-F, cette action originale et pérenne a pour principaux objectifs de sensibiliser un large public à la richesse et à la diversité de la langue française, de promouvoir le bon usage de cette langue et de consolider les liens et la reconnaissance réciproques entre pays de la Francophonie.

Chaque année, le Québec, un pays membre de l'OIF, et une région française sont à l'honneur. Un auteur originaire de ce pays est parrain ou marraine de l'évènement.

2. TEXTE DE LA DICTÉE ADULTE

Le texte de la dictée adulte est composé de trois paragraphes de 200 mots maximum, mettant en valeur **des expressions et des termes du Québec, du pays membre de l'OIF mis à l'honneur et d'une région française.**

Il est préparé annuellement par des spécialistes linguistiques.

Y sont inclus également des mots de l'opération « **Dis-moi dix mots** » de la Semaine de la langue française et de la Francophonie, et suivis de **9 mots de départage, plus un, en cas d'ex aequo**.

3. ORGANISATION

3.1 Rôle de la Fédération France-Québec/francophonie (FFQ-F)

Le coordonnateur central de l'évènement est la FFQ-F, située 94, rue de Courcelles, Paris 75008.

La dictée francophone est présidée et coordonnée par le responsable national du dossier : Informations générales sur l'animation « **Dictées francophones 2023** », promotion et recherche de financements, suivi et validation de l'élaboration de la dictée et des modalités de correction, suivi des inscriptions des régionales, validation des documents téléchargeables, achat et remise des prix à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la FFQ-F.

3.2 Rôle du coordinateur

Les textes de la **dictée adulte** de l'édition 2023 sont imaginés, et rédigés par l'équipe « **Dictée** » de **Lorraine Québec, de Côte d'azur Québec, et du Réseau Québec-France francophonie (RQF/f)**.

Lorraine-Québec réalise et propose un **montage diaporama** pour une correction collective dynamique.

France-Québec Essonne assure la coordination générale 2023, la correction finale des copies sélectionnées au niveau national, en effectue le **classement** et établit le palmarès.

3.3 Rôle des associations régionales du réseau de la FFQ-F

Le réseau de la FFQ-F, regroupant plus de **50** associations régionales et membres associés, constitue le relais de la FFQ-F.

Ce sont ces associations régionales qui réalisent le travail de terrain dans leur secteur géographique : désignation du **responsable régional** « **Dictée** », inscription auprès de FQE, information des lieux culturels de leur région, suivi des inscriptions, organisation des corrections « à chaud », récupération des copies, sélection des meilleures copies de la région et transmission à **FQE**.

3.4 La communication promotionnelle

Une promotion nationale est effectuée à travers toute la France notamment via le site Internet de **la FFQ-F**, les réseaux sociaux, les communiqués de presse, et tout autre support médiatique. Une communication est aussi réalisée localement par les responsables des associations régionales qui participent à l'animation.

3.5 Visibilité de la Fédération FFQ-F et de ses partenaires

Afin de s'assurer d'une visibilité adéquate pour la FFQ-F et ses partenaires, il est obligatoire que le logo de la FFQ-F et celui de ses différents partenaires soient publiés sur les affiches. (La FFQ-F fournit une affiche de base).

Il est obligatoire de joindre les logos de la FFQ-F sur chaque matériel relatif à la Dictée (bandeau, affiche, infos par internet, publication et cahier de dictée s'ils sont conçus spécifiquement pour l'évènement.)

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION DES ASSOCIATIONS RÉGIONALES

Chaque association régionale s'inscrit impérativement (au plus tard le **21 février 2023**) à l'évènement, en renvoyant le formulaire d'inscription annexé au présent règlement par voie électronique, à FQE (essonne-quebec@orange.fr) conformément aux modalités indiquées par elle.

Chaque partenaire culturel agira de même pour l'inscription.

Le responsable de chaque Régionale ou lieu culturel, précisément identifié, s'engage à suivre les règles décrites dans ce règlement.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DÉROULEMENT DE LA DICTÉE

La dictée destinée au public adulte se déroulera **le samedi 25 Mars 2023**, sur tout le territoire national métropolitain, dans les DOMTOM, et dans les structures ou établissements francophones ou francophiles de tous les pays, ayant exprimé le souhait de participer.

Les correspondants des associations régionales doivent s'assurer de la mise à disposition du présent règlement officiel le jour de l'évènement.

- Elle se déroule la même journée (samedi 25 mars) dans toutes les régions. Des dérogations au cas par cas peuvent être accordées, au regard des disparités liées au calage sur son fuseau horaire.
- Une participation financière de 1 € par participant est demandée par la FFQ/F aux Associations régionales organisatrices. Cette participation **peut être** demandée par les structures organisatrices directement aux participants. Elle est reversée par l'association régionale organisatrice à la FFQ-F par chèque ou virement.
- Les participants à la dictée adulte doivent être majeurs le jour de l'évènement.

IMPORTANT : Sur chaque copie format A4 envoyée à la FFQ-F doivent obligatoirement apparaître **le nom et le prénom du participant, ses adresses postale et électronique** ainsi que le **nom de l'association régionale organisatrice** et le **lieu** où s'est déroulé l'évènement.

Aucun ouvrage de référence (dictionnaire, manuel de grammaire ou de conjugaison) n'est autorisé pendant la dictée, de même que tout recours à un outil informatique (téléphone, tablette ou ordinateur)

Toute tentative de copie, de fraude ou de collaboration avec un autre participant met un terme à la participation du candidat.

Pendant la lecture de la dictée, le lecteur doit **dicter la ponctuation** aux participants.

Après la relecture, le lecteur dicte **immédiatement** et **obligatoirement les dix mots de départage** aux participants. L'écriture des mots de départage **étant obligatoire**, s'ils sont absents d'une copie, celle-ci est **éliminée**. Leur niveau de difficulté augmente du premier au dernier mot.

En cas d'égalité, le dernier mot permet de déterminer le gagnant.

Les correspondants des associations régionales doivent s'assurer des bonnes compréhension et application du présent règlement.

6. MODALITÉS D'ENVOI ET DE RÉCEPTION DES TEXTES DE LA DICTÉE

Un **courriel incluant le texte en pièce jointe** peut être envoyé **uniquement aux responsables** des régionales inscrites, quelques jours avant l'évènement, accompagné du diaporama de correction. **Ils doivent demeurer confidentiels jusqu'au moment de la dictée.**

7. MODALITÉS DE CORRECTION

Note : Le présent règlement ainsi que le texte de la dictée adulte sont rédigés en respectant **les règles officielles de la « nouvelle orthographe »**, recommandées par le Conseil supérieur de la langue française, approuvées par l'Académie française et en vigueur dans toute la francophonie.

Toutefois, pour des raisons pratiques, **ce seront les textes transmis par Lorraine - Québec** (repris dans les montages de correction) **qui feront référence** dans le cadre de la Dictée francophone adulte 2023 de la FFQ-F. **Toute « non-correspondance orthographique » sera comptabilisée.**

7.1 Corrections successives et transmissions des copies

a) Il est souhaitable qu'une **correction collective immédiate** soit effectuée par les participants après échange de copies en utilisant le montage diaporama de correction proposé par LQ. Les fautes sont alors signalées (soulignées) et non corrigées.

b) Le référent, assisté si nécessaire d'un petit groupe d'organisateur de sa régionale, réalise la correction, calcule le nombre de fautes puis **sélectionne**, dans l'ensemble de copies reçues, **les 3 meilleures copies de sa régionale.**

Il transmet les feuillets sélectionnés à **FQE par courrier postal uniquement avant le 1^{er} mai 2023** (Les copies transmises par voie électronique ne seront pas prises en compte.)

Adresse de retour 2023 : Serge Dubief 22 chemin des Roches Courteaux-77810-THOMERY

Les copies originales ne seront en aucun cas retournées.

c) Une équipe de correcteurs de la régionale coordonnatrice **FQE** assure **une dernière vérification des copies** avec une **notation unifiée pour toutes**, sélectionne les **3 meilleures copies au niveau national** et rédige le palmarès qu'elle transmet à la **FFQ-F** pour diffusion et répartition des lots.

7.2 Barème de notation dans la dictée

Le principe suivant est appliqué pour la comptabilisation des fautes dans la dictée :

Le barème suivant est appliqué pour la correction des fautes :

- Faute d'orthographe d'usage : ½ point ;
- Accent non grammatical obligatoire (faute d'orthographe d'usage), trait d'union, et de majuscule en début de phrase : ½ point ;
- Faute grammaticale, d'accord ou de conjugaison, accent grammatical (ex. : dû) : 1 point.

A noter :

- Si dans l'ensemble du texte, **une même faute** (orthographique ou grammaticale) est **commise deux fois** pour un même mot, elle n'est **comptabilisée qu'une seule fois** ;
- Si **deux fautes d'orthographe d'usage** sont retrouvées **dans un même mot, une seule est comptabilisée** (½ point).
- Si une faute d'orthographe d'usage **et** une faute grammaticale, d'accord ou de conjugaison sont retrouvées dans un même mot, **seule la faute valant le plus de points** est comptabilisée (1 point).
- Si **une même faute** est commise **plusieurs fois** pour un **même mot**, elle n'est comptabilisée **qu'une seule fois**.
- **La ponctuation est dictée** par le lecteur et les **fautes de majuscules** ne sont pas comptabilisées, à l'exception de celles en début de phrase.
- **NB** : Les fautes d'orthographe dans **certains mots, écrits en gras, ou de couleur**, concernent les particularismes linguistiques ou les mots de l'opération « Dis-moi dix mots ». **Ces fautes ne sont pas comptabilisées (dont les mots du titre)**.

7.3 Barème de notation pour les mots de départage

Un mot de départage est compté comme « mal orthographié » quelle que soit l'erreur commise et quel que soit le nombre d'erreurs dans ce mot :

On comptabilise le **nombre de mots de départage mal orthographiés**.

En cas de notation à égalité entre deux copies le 10^o mot de départage permet de déterminer le gagnant. **Le 10^o mot ne doit être comptabilisé que si une égalité subsiste entre deux participants après correction de la dictée et des 9 premiers mots de départage.**

Le participant qui aura fait le moins de fautes dans ce 10^o mot sera nommé gagnant

8. DESCRIPTION DES PRIX

8.1 Prix régionaux

Les prix, offerts aux gagnants régionaux, par les associations régionales du réseau, sont à la discrétion de celles-ci.

Tout prix en numéraire est strictement interdit, **leur valeur se présente sous la forme de produits culturels** dont les montants sont laissés à la libre appréciation de la régionale organisatrice.

8.2 Prix nationaux

Au niveau national également aucune somme en numéraire n'est versée.

Le 1^o prix est un billet d'avion aller-retour pour le Québec.

L'ensemble des lots pour les 2^o et 3^o prix inclut des ouvrages de littérature et des produits du terroir québécois .

1^{er} prix : d'une valeur maximale 650€

2^e prix : d'une valeur moyenne de 120€

3^e prix : d'une valeur moyenne de 100€.

Le 1^o prix ne concerne que le billet d'avion (vol sec).

Les billets sont soumis aux conditions du transporteur. Les autres frais sont à la charge du gagnant.

Le voyage doit être effectué entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024.

Le gagnant reçoit un courrier officiel de la FFQ-F accompagné des modalités d'acceptation et de réception du prix, ainsi qu'un formulaire de déclaration et de décharge libérant l'organisateur du concours de toute responsabilité, de toute réclamation ou de toute action de quelque nature qu'elle soit, résultant de l'acceptation, de la possession ou de l'utilisation du prix.

Il doit retourner le formulaire signé à la FFQ-F dans les dix jours suivant la date d'envoi du courriel l'informant de sa désignation.

Il doit s'assurer être en possession de tous les documents administratifs obligatoires pour se rendre au Québec : passeport, AVE et être au courant des conditions sanitaires en vigueur.

Les prix doivent être acceptés tels quels par les gagnants et ils ne peuvent être cédés, remplacés ou échangés contre de l'argent.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la FFQ-F se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

9. DÉSIGNATION DES GAGNANTS ET CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

9.1 Les gagnants régionaux

L'organisation éventuelle d'une cérémonie régionale de remise de prix et l'achat des lots spécifiques sont à la discrétion de chaque association régionale.

9.2 Les gagnants nationaux

Le palmarès des copies sélectionnées par les correcteurs de **FQE** sont transmis au siège national de la FFQ-F (94, rue de Courcelles 75008 PARIS) 15 jours avant l'assemblée générale ordinaire de la fédération, qui se charge de l'achat des lots et de l'impression des diplômes.

L'annonce des gagnants (meilleurs participants de la dictée adulte) a lieu lors de l'assemblée générale annuelle de la FFQ-F. **La liste des gagnants** est transmise au plus tôt ensuite à chaque régionale participante, charge à elle de la diffuser. Cette liste est aussi dévoilée sur le site de la FFQ-F.

Les associations régionales sont en charge de la **diffusion du palmarès** aux lieux culturels ayant participé et de la prise de contact directe avec ceux qui ont des gagnants.

Les **lots offerts par la FFQ-F** sont transmis aux présidents des associations régionales ayant des participants figurant au palmarès. Il incombe aux dits présidents de faire parvenir ces lots aux lauréats. Tout lot non réclamé après un délai de trois mois suite à la publication des résultats sera considéré comme abandonné par le lauréat.

10. RÈGLES GÉNÉRALES

Si l'un des gagnants n'est pas en conformité avec le présent règlement, l'organisateur du concours se réserve le droit de le disqualifier.

La participation à la Dictée francophone adulte France-Québec implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les associations régionales et les participants.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

L'organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne intervenant de manière frauduleuse sur le système d'inscription et de participation ainsi que toute personne ayant nui à l'administration, à la sécurité et au bon fonctionnement du concours.

Les gagnants autorisent l'organisateur à utiliser, si requis et sans aucune forme de rémunération, leur nom, leur lieu de résidence (ville et pays) ainsi que toute photo prise d'eux à des fins de diffusion des résultats du concours.

L'organisateur se réserve le droit de modifier, de reporter ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité puisse être engagée. Cette responsabilité ne pourra pas davantage être retenue en cas de retard ou de perte lors de l'acheminement des courriers.

Toutes les décisions de l'organisateur dans le cadre de ce concours sont finales et sans appel.

Les participants sont soumis à la réglementation et au droit français qui s'appliquent à ce concours.

En cas de réclamations, les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas d'échec de résolution à l'amiable, toute difficulté d'application ou d'interprétation des présentes sera souverainement tranchée par le Tribunal de Paris.

POLITIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

La FFQ-F s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels donnés par les participants et à ne pas les divulguer à d'autres partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales.

Nous indiquons que la FFQ/f se conforme au règlement n° 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données applicable depuis le 25 mai 2018 (RGPD).

Les données à caractère personnel indispensables que les participants communiquent sur le site internet ou par courriel dans le cadre du concours permettent à la FFQ-F de traiter leur participation au dit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale de tout prix, et toute information).

Tous les participants au concours, disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données à caractère personnel les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée à l'adresse suivante :

Monsieur le Président - Fédération France-Québec / francophonie - 94 rue de Courcelles 75008 PARIS.

MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT

Le règlement est envoyé par courriel aux régionales organisatrices et peut être consulté en ligne sur le site www.francequebec.fr.

Fait en **triple exemplaire** Paris le 27/01/2023

A handwritten signature in cursive script that reads "Michel Cotnoir".

Michel COTNOIR Président de FFQ-F